Instituut van de Bedrijfsrevisoren
Institut des Réviseurs d'Entreprises

Koninklijk Instituut - Institut royal

COMMUNICATION[1] 2011/3 DE L'INSTITUT DES REVISEURS D'ENTREPRISES

Le Président

Correspondant	Notre référence	Votre référence	Date
sg@ibr-ire.be	DS/SQ/DhS		27 JAN. 2011

Chère Consœur,
Cher Confrère,

Concerne : Modèle de cahier spécial des charges pour l'attribution de certaines missions révisorales

Par la présente, je vous informe que le modèle de cahier spécial des charges dans le cadre d'un marché public portant sur la désignation d'un réviseur d'entreprises comme commissaire ainsi que l'aide pour l'évaluation des critères d'attribution sont, à présent, disponibles en français, en néerlandais et en allemand sur le site internet de l'ICCI (www.icci.be rubrique « Télécharger »).

Ces documents ont été préparés par un groupe de travail *ad hoc* et ont été présentés lors de la journée d'études du 28 octobre 2010. Ils ont fait l'objet d'observations de la part des parties prenantes et intervenantes et ont obtenu l'accord de la plupart d'entre elles, y compris le Conseil de l'IRE.

Nous vous prions d'agréer, Chère Consœur, Cher Confrère, l'expression de nos sentiments les plus confraternels.

Michel DE WOLF

Bld E. Jacqmainlaan 135/1
B-1000 Bruxelles/Brussel
TEL.: 02 512 51 36
FAX: 02 512 78 86
e-mail: info@ibr-ire.be
Bank/Banque:
IBAN: BE 11 0000 0392 3648
BIC: BPOTBEB1

Créé par la loi du 22 juillet 1953
Opgericht bij wet van 22 juli 1953

[1] Les communications sont de nature informative et ne revêtent pas de caractère contraignant (Rapport au Roi, A.R. 21 avril 2007, *M.B.* 27 avril 2007, p. 22890). Les communications sont des documents qui contiennent des renseignements d'ordre purement informatif, tels qu'une description des techniques d'audit ou d'une obligation légale, réglementaire ou normative relative au métier de réviseur d'entreprises. Les communications ne peuvent pas contenir des avis ou des opinions du Conseil de l'Institut. De même, elles ne peuvent pas porter sur des questions déontologiques.